



COMITE SYNDICAL – Séance du MERCREDI 22 JUIN 2016

Date de convocation : 17 juin 2016 - Date d'affichage : 17 juin 2016
Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 12 - Votants : 16

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Georges PASSET

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	
CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	Julie MAHLMANN
CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Sandrine MICHOT	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Christine MERCIER	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Jean-Marie CHARTIER	
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE	
SENLISSE	:	Christophe GASPARINI	

ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Claire CHERET donne pouvoir à Georges PASSET
CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Christine MERCIER
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Isabelle THEISSIER donne pouvoir à Claude LE MOGNE

ABSENTS EXCUSES

CHOISEL	:	Christian MULLER
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON
ST FORGET	:	Maxime VERCROYSSSE
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

- *Tarifs de la saison scolaire 2016/2017*
 - ✓ *Piscine et espace forme : Associations et CCAS*
 - ✓ *Salle de sports : Associations*
 - ✓ *Conservatoire musique et danse : Cotisations*
- *Acceptation des « bons CAP » comme mode de paiement pour les cotisations du conservatoire*
- *Décision Budgétaire : Admission en non-valeur d'un chèque 2013 impayé*
- *Renouvellement de la convention de moyens entre le SIVOM et la CCHVC pour 2016*
- *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Georges PASSET est nommé secrétaire de séance.

2. Tarifs piscine et salle des sports

Les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 juin 2016, le Président propose de ne pas augmenter les tarifs SIVOM, mais simplement une légère augmentation pour les hors Sivom.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (15 POUR ; 2 ABSTENTIONS (Mme HERY et pouvoir de Mr GENOT), fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 :

PISCINE	H. SIVOM	SIVOM
Ecoles (le créneau 40 mn pour 2 classes)	250.00 €	
Association (1 heure) avec surveillance	303.00 €	175.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	237.00 €	131.00 €
Association plongée, la séance	205.00 €	
ESPACE FORME (18 ans et +)	H. SIVOM	SIVOM
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)		168.00 €
CCAS (16 personnes avec leur éducateur, surveillant SIVOM)		136.00 €
SALLE DES SPORTS	H. SIVOM	SIVOM
Associations (1 heure)	48.00 €	12.20 €
Associations (la journée)	282.00 €	66.00 €
UNSS (la journée)		27.70 €

Madame Héry s'abstient sur ce vote, comme les précédentes années, car elle ne trouve pas normal de faire payer une location aux associations des communes du SIVOM.

Le Président lui répond que les statuts du SIVOM ne prévoit pas qu'il soit habilité à verser des subventions à quiconque. La mission qui lui a été confiée par les communes membres est une mission de gestion. Il appartient aux communes de décider si elles veulent verser des subventions à telle ou telle association.

3. Tarifs conservatoire de musique et danse – Année scolaire 2016/2017

Trois communes sont adhérentes à la carte « conservatoire » : Chevreuse, Choisel et Saint-Lambert-des-Bois.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 Juin 2016, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse pour la saison 2016/2017 :

DANSE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
Jazz	222 €	325 €
Claquettes	222 €	325 €
Danse classique	222 €	325 €
2 cours de danse	403 €	586 €
3 cours de danse	561 €	813 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
90 €	132 €
90 €	132 €
90 €	132 €
164 €	239 €
229 €	332 €

MUSIQUE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
cours individuel 30 mn	507 €	878 €
cours individuel 45 mn	581 €	1 009 €
cours individuel 60 mn	657 €	1 139 €
Formation musicale	118 €	163 €
Jardin musical (45 mn)	118 €	163 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
207 €	357 €
237 €	412 €
268 €	464 €
50 €	67 €
50 €	67 €

MUSIQUE SCOLAIRE tarif mensuel (octobre à juin)	Dampierre Senlisse	181 €
--	-----------------------	-------

4. Acceptation des « bons CAP » comme mode de paiement pour le conservatoire musique et danse du SIVOM

Le titre de services, communément appelé « Chèque d'Accompagnement Personnalisé » est encadré par le décret 99-862 du 6 octobre 1999 relatif à la loi contre l'exclusion. Il représente une aide démonétisée et neutre, dédiée aux personnes dont la situation économique le justifie (aide sociale).

L'utilisateur d'un CAP bénéficie d'une aide sociale ciblée. Le porteur du CAP ne pourra l'utiliser que sur la catégorie mentionnée, soit pour la cotisation du Conservatoire Musique et Danse.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 Juin 2016, après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les « bons CAP » comme mode de paiement pour régler la cotisation du Conservatoire Musique et Danse et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5. Décision budgétaire : Admission en non-valeur

Suite à une demande de la Trésorerie de Chevreuse, le Président propose au Conseil Syndical l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le budget principal :

Exercice 2013 : Titre n° 40 – Art. 70631-413 d'un montant de 78.00 €

Pour ces titres, le Trésorier présente un certificat d'irrecouvrabilité.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 Juin 2016, après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

6. Renouvellement de la convention de moyens entre le SIVOM et la CCHVC

Vu la création de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au 1^{er} janvier 2013 et afin de faciliter le démarrage administratif de celle-ci, le Président explique qu'une convention a été établie pour 3 ans (2013/2015) pour mettre les moyens ci-dessous à disposition de la CCHVC.

Cette convention prenant fin au 31/12/2015, il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2016.

Le Président rappelle les moyens mis à disposition : locaux (salle de réunion et annexes) ; matériels (photocopieur, standard téléphonique, matériel bureautique).

Il est précisé que les consommables seront achetés directement par la Communauté de communes.

Le Président propose de renouveler le paiement d'une somme forfaitaire de 2 000 € au titre de l'année 2016.

Monsieur LE MOGNE : Pourquoi faire cette convention seulement pour une année ?

Le Président lui répond qu'il n'y aura plus besoin de prolonger cette convention puisque la CCHVC n'a pas vocation à rester dans les locaux du SIVOM.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 Juin 2016, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de mettre à disposition de la CCHVC les locaux du SIVOM et le matériel cités ci-dessus, fixe le montant forfaitaire de l'utilisation de ces locaux et du matériel à la somme de 2 000 € pour l'année 2016 et autorise le Président à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

7. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est levée à 21h00.

Jacques PELLETIER
Président